

GUIDE PRATIQUE
POUR LA
CRÉATION D'UN
CONSEIL JEUNESSE
D'ARRONDISSEMENT

C | MTL

Montréal 

GUIDE PRATIQUE POUR LA CRÉATION D'UN CONSEIL JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

| CONCERTATION MONTRÉAL

Comité de rédaction interconseil

Françoise Charniguet
Geneviève Coulombe
Guy Lacroix
Mehdi Lekehal

Rédaction finale et mise à jour

Mélanie Pouliot

Graphisme

Ariane O'Connor

Coordination

Carle Bernier-Genest
Mathieu Latour
Pascale Monier
Francis Sabourin

Révision

Babin communications

Guide pratique pour la création d'un Conseil
jeunesse d'arrondissement, 2e édition

ISBN : 978-2-925331-32-2 (2e édition, 2025)

ISBN : 978-2-9820177-5-7 (1re édition, 2022)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, novembre 2025

*CMTL est fière partenaire de l'Agglomération et de la
Ville de Montréal*

Table des matières

INTRODUCTION	1
CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET DÉFINITION DES CONSEILS JEUNESSE	2
Montréal et la jeunesse	2
Participation citoyenne des jeunes	3
Mandats et réalisations des conseils jeunesse	4
Objectifs généraux des conseils jeunesse	5
Objectifs spécifiques des conseils jeunesse d'arrondissement	5
Composition du conseil jeunesse d'arrondissement	6
Des exemples d'initiatives et de projets	6
ÉTAPES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT	9
Décision du conseil d'arrondissement	9
Recrutement des membres et traitement des candidatures	10
Élaboration du code de régie interne	12
Accompagnement des responsables et des membres par Concertation Montréal	16
BOÎTE À OUTILS	18
Décision du conseil d'arrondissement	18
Recrutement des membres et traitement des candidatures	18
Code de régie interne	19
Formations et ateliers	20
Promotion	20
Bilan et autres documents	20

INTRODUCTION

Le présent ouvrage est un guide méthodologique destiné à accompagner les personnes souhaitant créer un conseil jeunesse d'arrondissement et en assurer le suivi. Il est le fruit d'une collaboration entre le Conseil jeunesse de Montréal (CjM), le Conseil jeunesse de Verdun (CjV), le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM), Concertation Montréal (CMTL) ainsi que le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) de la Ville de Montréal.

Ce guide s'adresse principalement au personnel des arrondissements et aux élu.e.s municipaux. En facilitant la mise en place et le suivi des conseils jeunesse au niveau local, ce document participe aux efforts visant à permettre aux jeunes d'exercer leur pouvoir d'influence et leur engagement citoyen à l'échelle de leur arrondissement.

Ce guide est divisé en trois parties :

1. **Contexte d'émergence et définition des conseils jeunesse** : présente les orientations portées par la Ville de Montréal, définit les concepts de participation citoyenne, présente les conseils jeunesse d'arrondissement – leurs missions et mandats.
2. **Étapes pour la mise en place d'un conseil jeunesse d'arrondissement.**
3. **Boîte à outils** : comporte diverses procédures et de nombreux outils développés par les conseils jeunesse.

I. Contexte d'émergence et définition des conseils jeunesse

MONTRÉAL ET LA JEUNESSE

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montréal contribue à la réalisation d'actions concrètes permettant d'intégrer la vitalité de la jeunesse à l'essor de la métropole, notamment en favorisant les occasions de participation citoyenne des jeunes et en leur donnant les espaces et les moyens nécessaires pour se mobiliser et faire entendre leur voix. De concert avec la société civile, les gouvernements et leurs ministères, les organismes communautaires, les services centraux et les arrondissements, la métropole désire offrir aux jeunes les conditions optimales du mieux-vivre et du mieux-être¹.

L'intervention jeunesse municipale vise à améliorer la qualité de vie des jeunes. Depuis plus de 20 ans, Montréal encourage le développement de programmes favorisant leur participation. À titre d'exemple, en 2002, la Ville a créé un conseil réunissant des jeunes de 16 à 30 ans afin de permettre à ces derniers de prendre part aux décisions qui les concernent. C'est ainsi qu'est né, en 2003, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM).

En 2007, dans un avis intitulé « Montréal, ma ville, mon choix ? », abordant la question du sentiment d'appartenance des jeunes à la ville et à leur arrondissement, le CjM formulait une recommandation aux élu.e.s municipaux évoquant notamment la création de conseils jeunesse d'arrondissement.

Dans le cadre de sa Stratégie jeunesse 2013-2017, la Ville s'engageait à poursuivre les initiatives permettant aux jeunes de s'engager sur la scène publique montréalaise et de contribuer au développement de leur ville. Les retombées du CjM ayant été positives, d'autres initiatives ont été encouragées pour que les jeunes citoyen.n.e.s soient représenté.e.s dans les instances, qu'ils et elles puissent agir sur les structures existantes, qu'ils et elles se fassent entendre, aient une influence sur le terrain et fassent évoluer

¹ - Interventions municipales pour les jeunes de 18 à 30 ans. Ville de Montréal, 2018-2019.

les mentalités et les pratiques. C'est dans ce contexte que furent créés les conseils jeunesse d'arrondissement (CJA). Le premier à voir le jour a été celui de Verdun, en 2015.

En 2025, on compte des CJA dans 10 arrondissements : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Léonard, le Sud-Ouest et Verdun. . Il faut également souligner l'existence d'initiatives similaires sur le territoire métropolitain, comme le Forum Jeunesse de Saint-Michel, le Groupe consultatif jeunesse de Côte Saint-Luc, le Comité consultatif jeunesse de Pointe-Claire et le Comité consultatif jeunesse de Laval.

Les conseils jeunesse contribuent à former des jeunes dans un espace d'engagement et de participation citoyenne, où ils ont la chance de développer des compétences de leadership. Il s'agit également d'un espace d'engagement qui permet une meilleure connaissance de la politique municipale et de son milieu de vie, ce qui favorise la participation citoyenne et renforce le sentiment d'appartenance à son arrondissement et à sa ville.

PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES

Exercer sa participation citoyenne signifie avoir une voix, pouvoir exprimer son point de vue, ses idées, et être engagé.e dans les processus décisionnels. Grâce à la participation citoyenne, des jeunes prennent leur place et participent activement au développement de leur communauté. Cet exercice implique le dialogue, le respect, de même que la reconnaissance et la valorisation de la diversité des opinions. L'*empowerment* est central dans la pratique de la participation citoyenne. Les interventions auprès des jeunes doivent favoriser leur pouvoir individuel et collectif, les reconnaître comme des citoyennes et citoyens à part entière qui contribuent à leur communauté. L'objectif ultime est de les engager dans les processus décisionnels en leur donnant les moyens pour y arriver et en multipliant les occasions où ils peuvent exercer leur leadership.

Le plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal vient réitérer l'engagement de la métropole à renforcer la participation citoyenne. Dans ce plan, elle s'engage sur un horizon de 10 ans à rendre sa gouvernance plus participative, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyen.ne.s – notamment les jeunes, dans toute leur diversité et sans exclusion – aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

MANDATS ET RÉALISATIONS DES CONSEILS JEUNESSE

Dans une volonté de collaboration, le CjM, le Conseil jeunesse de Verdun et le Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville organisaient le 25 novembre 2017 la toute première Journée de réflexion interconseils. Cette initiative a permis, notamment, de définir ce qu'est un « conseil jeunesse municipal ». Cette

- ▶ Instance consultative et non partisane ;
- ▶ Rattachée à l'administration de l'arrondissement ou de la ville ;
- ▶ Menée par de jeunes bénévoles et pour les jeunes ;
- ▶ Composée de membres nommé.e.s par le conseil d'arrondissement ou de ville.²

définition se compose des éléments suivants :

Depuis cette édition, des activités et des rencontres interconseils ont lieu régulièrement afin de stimuler la réflexion entre les membres et responsables des différents conseils sur les enjeux propres aux conseils jeunesse, d'échanger sur les différents dossiers en cours et de susciter la collaboration interconseils.

Pour bien saisir l'importance et la pertinence de ces instances, voyons les

² - Journée de réflexion interconseils. 27-11-2017. Rapport rédigé par le Conseil jeunesse de Montréal, le Conseil jeunesse de Verdun et le Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES CONSEILS JEUNESSE

- ▶ Conseiller le maire ou la mairesse et les élu.e.s sur les questions relatives à la jeunesse
- ▶ Assurer la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les décisions publiques
- ▶ Faire connaître le fonctionnement de l'appareil municipal aux jeunes et développer leur sentiment d'appartenance à l'arrondissement et à Montréal
- ▶ Contribuer au développement du leadership chez les jeunes
- ▶ Accentuer les moyens et les actions permettant aux jeunes de participer comme citoyen.ne.s dans l'espace public et de s'engager au sein des organes consultatifs et décisionnels municipaux
- ▶ Reconnaître et promouvoir les initiatives portées par les jeunes
- ▶ Multiplier les occasions d'échange et de collaboration entre les jeunes, les élu.e.s et les acteurs.trice.s communautaires et institutionnels de l'arrondissement

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DES CONSEILS JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

- ▶ Offrir un lieu de consultation, de concertation et de participation permanent aux jeunes de l'arrondissement

- ▶ Permettre aux jeunes résidant.e.s de commenter les projets en cours et à venir dans l'arrondissement (aménagement d'un parc, renouvellement d'installations sportives, etc.)
- ▶ Collaborer avec les partenaires jeunesse de l'arrondissement à la planification et la réalisation de projets ou d'activités jeunesse
- ▶ Éduquer les jeunes à la politique municipale

COMPOSITION DU CONSEIL JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

Les conseils jeunesse sont composés d'une dizaine de membres bénévoles âgé.e.s de 12 à 29 ans. Pour devenir membre, la personne candidate doit résider dans l'arrondissement ou y posséder un commerce. Elle doit déposer sa candidature pendant une campagne de recrutement, réussir un processus de sélection (entrevue) et être nommée formellement au conseil d'arrondissement. Les étapes du recrutement et du traitement des candidatures sont exposées dans la partie sur les étapes de mise en place.

DES EXEMPLES D'INITIATIVES ET DE PROJETS

Les conseils jeunesse d'arrondissement sont très actifs, et leurs initiatives peuvent prendre différentes formes, selon le contexte, les enjeux ciblés par les membres et les demandes des élu.e.s et de l'arrondissement.

Voici quelques exemples d'actions et de projets réalisés par les conseils jeunesse dans les dernières années. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle illustre bien les différentes formes d'initiatives et les enjeux traités. Notons par ailleurs que les conseils jeunesse sont bien ancrés dans leur milieu et qu'ils mènent fréquemment des projets avec des partenaires de la communauté.

Vous trouverez d'autres actions des CJA dans ce [recueil](#) publié en 2024.

Enjeu	Initiative	Partenaires
<p>Vie démocratique et participation citoyenne</p> <p>Conseil jeunesse de Verdun</p>	<p>Ateliers animés par des membres et visant à démystifier la politique municipale auprès des élèves du secondaire. Activité reprise chaque année.</p>	<p>École secondaire Monseigneur-Richard</p>
<p>Sport et loisir</p> <p>Conseil jeunesse de Lachine</p>	<p>Projet de prêt d'équipements sportifs dans des parcs.</p>	<p>Parc LaSalle Parc Michel-Ménard Bibliothèque</p>
<p>Santé publique</p> <p>Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</p>	<p>Défi 28 jours x 2</p> <p>Campagne quotidienne sur les réseaux sociaux d'une durée de deux mois pour informer et soutenir les jeunes de l'arrondissement en période de pandémie. Production et diffusion de contenu sur la santé mentale, la persévérance scolaire et la prévention de la COVID-19.</p>	<p>CIUSSS Plan local COVID-19 de Côte-des-Neiges Intervenant.e.s en santé (médecin, etc.)</p>
<p>Participation citoyenne</p> <p>Conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville</p>	<p>Avis sur la participation citoyenne des jeunes.</p> <p>Déposé dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan d'action en développement social de l'arrondissement.</p>	<p>Collège Regina Assumpta Collège de Bois-de-Boulogne Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville</p>
<p>Vision de la ville</p> <p>Conseil jeunesse Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</p>	<p>Concours de création artistique : comment se reconstruire après la pandémie ?</p> <p>Sur les thèmes de l'environnement, de l'urbanisme, de la diversité et de la santé.</p>	<p>Bibliothèque interculturelle de Côte-des-Neiges</p>

Enjeu	Initiative	Partenaires
Environnement Conseil jeunesse de LaSalle	Organisation d'une corvée de nettoyage citoyenne printanière.	Écoquartier Arrondissement de LaSalle MultiRecycle
Offre de services et aménagements Conseil jeunesse de Montréal-Nord	Avis sur l'offre de services jeunesse dans le cadre du redéploiement de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et de l'occupation du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa. Consultation auprès des jeunes de Montréal-Nord.	Coup de pouce jeunesse Maison des jeunes L'Ouverture Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé
Participation citoyenne Conseil jeunesse de Montréal-Nord	Projet Engagement-Jeunesse visant à motiver et à inciter les jeunes à s'engager dans leur quartier. Projet à trois volets : consultation sur les obstacles à la participation citoyenne des jeunes, grand événement public festif et éducatif, rapport et recommandations à l'arrondissement.	Secrétariat à la jeunesse, partenaire financier
Enjeux jeunesse Conseil jeunesse du Sud-Ouest	Vaste consultation jeunesse préparée avec les membres du conseil jeunesse et réalisée avec cinq jeunes ambassadeur.rices des cinq quartiers. Sondages, activités festives et ateliers de discussion sur les enjeux jeunesse. Recommandations aux différents acteurs de l'arrondissement.	Secrétariat à la jeunesse, partenaire financier
Santé mentale Conseil jeunesse de Pierrefonds-Roxboro	Organisation d'événements Facebook en direct pour soutenir les jeunes pendant la pandémie (défis sportifs, activités ludiques, etc.).	

II. ÉTAPES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL JEUNESSE D'ARRONDISSEMENT

La création d'un conseil jeunesse nécessite à la fois l'appui et l'engagement des élu.e.s locaux et de l'arrondissement. Un milieu jeunesse et communautaire favorable à sa mise en place figure aussi parmi les facteurs de réussite de ce genre de projet. Il est important de rappeler qu'à chacune de ces étapes, la concertation et la mobilisation des acteurs locaux sont fortement encouragées.

DÉCISION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Comme le conseil jeunesse d'arrondissement est rattaché à l'administration de l'arrondissement et est composé de membres nommé.e.s par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être impliqué dans la création et le fonctionnement du conseil jeunesse, notamment pour :

- ▶ Adopter une motion de création du conseil jeunesse (un sommaire décisionnel est préparé à cette fin et inclut la date d'entrée en fonction du conseil jeunesse) ;
- ▶ Nommer une personne élue dans l'arrondissement afin qu'elle soit responsable du dossier ;
- ▶ Mandater une Direction et une ou un responsable administratif de l'arrondissement, qui coordonnera les travaux du conseil jeunesse (il est fortement recommandé de nommer deux ressources humaines qui formeront l'équipe de création et d'accompagnement du conseil

jeunesse) – l’appui d’une personne stagiaire est à considérer ; et, à cet égard, le programme de parrainage professionnel de la Ville est un excellent moyen d’obtenir une ressource pendant six mois pour bien démarrer ;

- ▶ Déterminer un budget pour la coordination et le fonctionnement du conseil ;
- ▶ Nommer les membres du conseil jeunesse.

À ce jour, les neuf conseils se trouvent sous la responsabilité des directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social³. Cela ne constitue pas une disposition obligatoire – le choix de la direction demeure à la discrétion de l’arrondissement, de même qu’il dépend de la disponibilité des ressources humaines qualifiées et démontrant un intérêt pour la coordination d’un conseil jeunesse.

RECRUTEMENT DES MEMBRES ET TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Recruter et choisir les jeunes appelés à former un conseil jeunesse est une étape motivante qui met à contribution plusieurs acteurs de l’arrondissement.

³ - L’appellation de la direction peut varier selon l’arrondissement.

Voici, en détail, le processus de recrutement et de traitement des candidatures en vigueur dans les arrondissements comptant un conseil jeunesse. Ce processus vise principalement la toute première campagne de recrutement qui suit la création du conseil jeunesse. Des formules allégées et plus ludiques peuvent être envisagées pour le recrutement tout au long de l'existence d'un CJA.

1. Établir les critères d'admissibilité afin que la composition du conseil jeunesse reflète la représentativité de genre et la diversité géographique, linguistique, ethnoculturelle et sociale de la jeunesse montréalaise et de l'arrondissement concerné :

Âge (représentant.e.s de diverses tranches d'âge parmi les 12 à 29 ans)

Parité femmes/hommes

Membres de communautés culturelles, autochtones et faisant partie de minorités visibles

Personnes handicapées

Résidant.e.s des différents quartiers de l'arrondissement

Établir clairement et diffuser les paramètres de l'engagement au sein du CJA, par exemple le nombre d'assemblées ordinaires, le nombre d'heures d'implication par mois, etc.

2. Préparer l'appel de candidatures avec l'équipe de communication de l'arrondissement et, si possible, tester les visuels et les contenus auprès d'un groupe de jeunes volontaires.
3. Diffuser la campagne dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux, en plus de réaliser une campagne ciblée pour rejoindre les jeunes dans leur milieu, notamment dans les conseils étudiants, les associations étudiantes, les établissements d'enseignement, les maisons de jeunes, les carrefours jeunesse emploi et auprès des tables de concertation de quartier et des acteurs communautaires, etc.
4. Traiter les dossiers de candidature en fonction des critères établis et convoquer les jeunes en entrevues ou à une activité de connaissance. (Des grilles d'entrevue se trouvent dans la boîte à outils.)

5. Nommer les membres au conseil d'arrondissement et diffuser l'annonce des nominations.

Les mandats sont d'une durée de 1 à 2 ans. Les opérations de recrutement reviennent assez rapidement, un certain roulement naturel étant à prévoir. Dans ce contexte, les conseils jeunesse expérimentent diverses méthodes de recrutement, dont les suivantes :

- ▶ Réaliser des entrevues avec un comité composé d'un ou d'une membre du comité exécutif et de la personne responsable du CJA.
- ▶ Organiser un événement de type « portes ouvertes » et pouvant prendre la forme d'un 5 à 7 informel avec des membres et les candidat.e.s.
- ▶ Réaliser des entrevues de groupe réunissant plusieurs candidat.e.s.
- ▶ Inviter des jeunes de l'arrondissement qui ne sont pas membres à participer aux assemblées afin qu'ils et elles se familiarisent avec l'instance.

ÉLABORATION DU CODE DE RÉGIE INTERNE

Le mandat premier du CJA est de conseiller la mairesse ou le maire et les élu.e.s sur les questions relatives à la jeunesse et de donner la parole aux jeunes, tout en leur offrant un accès au pouvoir décisionnel. Comme vous avez pu le constater au fil de la lecture de ce guide, la réalisation de ce mandat est variable. Les actions menées dépendent en effet de la réalité de chacun des arrondissements ainsi que des intérêts des jeunes qui le composent, et prennent la couleur du milieu d'accueil.

Avant de démarrer ses activités, il est nécessaire pour le CJA de se doter d'un **code de régie interne**, lequel définit les différentes règles entourant son fonctionnement. On y trouvera notamment le mandat et les fonctions du conseil, la nature et la fréquence des rencontres, la participation des membres, leurs rôles et responsabilités, etc.

On pourra aussi y détailler la composition du comité exécutif et y préciser les modalités de l'élection de ses membres ainsi que leurs rôles et responsabilités. Le conseil aura en outre la possibilité de mettre sur pied des comités, permanents ou ad hoc, dont la composition et le fonctionnement pourront être inscrits au code de régie interne.

Soulignons qu'il est primordial d'intégrer les membres du conseil jeunesse à l'élaboration du code de régie interne. Voilà pourquoi cette étape suit le recrutement et la formation des membres.

L'élaboration d'un règlement fondateur qui encadre légalement le fonctionnement du conseil jeunesse est également à envisager, même si cette pratique est encore peu répandue. Certains conseils envisagent cette démarche afin de bénéficier d'un cadre légal qui puisse faciliter la prise de décision dans des situations problématiques exceptionnelles.

À titre indicatif, voici un calendrier de mise en place d'un conseil jeunesse. La durée des étapes et de la mise en œuvre peut varier d'un arrondissement à l'autre. De manière générale, l'ensemble s'échelonne sur une année.

Étape	Responsable
Préparation d'un sommaire décisionnel	Secrétaire d'arrondissement
Adoption de la motion de création d'un conseil jeunesse	Conseil d'arrondissement
Nomination d'une élue ou d'un élu responsable du dossier	Conseil d'arrondissement
Mandater la direction d'accueil du conseil jeunesse	Direction de l'arrondissement
Nomination d'une ou d'un responsable administratif et d'une seconde ressource interne ou externe, s'il y a lieu	Direction d'accueil du CJ
Accompagnement de l'équipe dans les étapes de démarrage	Concertation Montréal
Développement de la campagne de recrutement des membres + création d'une page web (formulaire, info)	Responsable du CJ + équipe de communication de l'arrondissement
Diffusion de la campagne de recrutement	Responsable du CJ + équipe communication

Étape	Responsable
Traitement des candidatures	Responsable du CJ + équipe de ressources humaines
Entrevues de sélection	Comité de sélection, selon la composition choisie en arrondissement (responsable, personnel de l'arrondissement, élu.e, partenaire externe, etc.)
Entérinement des candidatures	Conseil d'arrondissement
Annonce de la nomination des membres	Responsable du CJ + équipe de communication
Rédaction d'une proposition de code de régie interne	Responsable du CJ + service du greffe + membres

ACCOMPAGNEMENT DES RESPONSABLES ET DES MEMBRES PAR CONCERTATION MONTRÉAL

La participation des membres à un conseil jeunesse constitue une expérience d'engagement citoyen enrichissante qui permet de mieux comprendre les rouages de la politique municipale, de se connecter aux enjeux de son arrondissement et de travailler avec les organismes de la communauté. Pour assumer leurs fonctions et comprendre leur rôle, les membres ont accès à l'expertise et à l'encadrement des responsables des conseils jeunesse, en plus de bénéficier de formations, d'ateliers et d'activités organisées et menées par Concertation Montréal (CMTL).

Dans le cadre de son entente avec la Ville de Montréal, CMTL a pour mandat depuis 2019 d'appuyer les arrondissements qui souhaitent créer un conseil jeunesse. Une ressource humaine assiste le personnel concerné dans les différentes étapes de mise en place.

CMTL offre également un accompagnement soutenu et régulier aux responsables administratifs des arrondissements, que ce soit en développant et en offrant des ateliers de formation, des outils qui facilitent leur travail, ou en assurant des interventions dans chacun des conseils, suivant l'évolution et les besoins de ces derniers. De plus, CMTL anime une communauté de pratique réunissant les responsables des CJA, créant ainsi un espace d'échange d'expertise et de réflexion.

Un accompagnement est en outre offert aux jeunes afin de renforcer les compétences qui leur permettent d'agir comme membres et de développer leurs connaissances du monde municipal. Cela se traduit par une offre de formations et d'ateliers et par la réalisation d'activités et d'actions interconseils.

Enfin, CMTL assure la promotion et le rayonnement des CJA auprès de ses partenaires, du milieu jeunesse et des acteurs municipaux par l'entremise de différentes opérations de communication et de participation à des événements publics.

La création d'un conseil jeunesse est une démarche d'envergure, et nous souhaitons que ce guide soit le plus précis possible. La boîte à outils de la partie III vient compléter les informations données plus haut et comporte des documents des différents conseils jeunesse existants. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable de l'accompagnement des CJA.

III. BOÎTE À OUTILS

Vous trouverez dans cette partie des documents officiels de différents conseils jeunesse. Ils sont le résultat de discussions avec les actrices et les acteurs des arrondissements et sont donc adaptés aux réalités de ces derniers. Ils peuvent cependant être modifiés pour correspondre aux besoins et à la réalité de votre milieu.

DÉCISION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- ▶ [Motion pour la création du Conseil jeunesse de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, 2017-03-16, 1 page](#)
- ▶ [Sommaire décisionnel, Approbation de la campagne de lancement du Conseil jeunesse de LaSalle, nomination de la personne élue et de la direction responsable, 8 juillet 2019, 3 pages](#)
- ▶ [Sommaire décisionnel, Nomination des huit membres du premier Conseil jeunesse de LaSalle et durée de leurs mandats, 4 novembre 2019, 3 pages](#)

RECRUTEMENT DES MEMBRES ET TRAITEMENT DES CANDIDATURES

- ▶ [Appel de candidatures, communiqué de presse, Cj Lachine, 2019, 1 page](#)
- ▶ [Affiche recrutement et création du Cj, Cj CDN-NDG, 1 page](#)
- ▶ [Formulaire d'inscription pour recrutement, Cj CDN-NDG, 1 page](#)
- ▶ [Carte postale recrutement, Cj Lachine, 2 pages](#)

- ▶ [Plan de communication pour campagne de recrutement](#), Cj Lachine, 2019, 11 pages
- ▶ [Formulaire d'inscription pour recrutement](#), Cj Verdun, 2 pages
- ▶ [Canevas d'entrevue](#), Cj Ville-Marie, 4 pages
- ▶ [Grille d'évaluation](#), Cj Verdun

Capsules vidéo pour le recrutement, réalisées par les membres :

Montréal-Nord : <https://www.youtube.com/watch?v=Vd0LUuHn7DU&t=18s>

Lachine : <https://www.instagram.com/reel/CjY-KxDIvPy/?igsh=MXhhMG84N2pkOHZmNg==>

Verdun : https://www.instagram.com/p/CGJlhL8H_yU/?igsh=MWcwOXE3c2xoanpidg==

Sud-Ouest : <https://www.youtube.com/watch?v=l1KI9OT386A>

CODES DE RÉGIE INTERNE

- ▶ [Règlement interne](#), Cj CDN-NDG, 2019, 15 pages
- ▶ [Code de régie](#), Cj Sud-Ouest, 2019, 17 pages
- ▶ [Code de régie interne](#), Cj Lachine, 2019, 14 pages

FORMATIONS ET ATELIERS

- ▶ [Tableau formation des membres](#), Cj Verdun, 2015, 2 pages

- ▶ [Cahier de formation](#), Cj Verdun, 2018, 5 pages

PROMOTION

- ▶ [Dépliant pour présentation du CjV et des membres](#), 2017, 5 pages

BILANS ET AUTRES DOCUMENTS

- ▶ [Bilan annuel](#), Cj CDN-NDG, 2019-2020
- ▶ [Bilan annuel](#), Cj Verdun, 2019-2020
- ▶ [Présentation d'un projet – Corvée de nettoyage](#), 2021, Cj LaSalle, 24 pages.



C | MTL

concertationmtl.ca

